

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**
LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2019-192 créant l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-147 relative à l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-551 relative à l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-552 relative à l'unité mixte de service US 38 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Patrice GADROY étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin, à sa demande, à ses fonctions de directeur de l'unité mixte de service US 38 intitulée « Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG